



COMPTE RENDU DE LA REUNION DES PAYS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

Objet : REUNION DES PAYS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ITIE

Date : 17 au 19 juin 2024 à Genève ;

Participants :

- Représentant du Gouvernement Suisse par son Secrétaire d'État à l'Économie ;
- Équipes de la Banque Mondiale ;
- Équipes du Secrétariat International de l'ITIE ;
- Coordonnateurs Nationaux des pays de mise en œuvre : Albanie, Angola, Argentine, Burkina Faso, Cameroun, Chile, Colombie, Côte d'Ivoire, Congo, République Dominicaine, Équateur, Gabon, Allemagne, Ghana, Guinée, Guyane, Irak, Kirgizstan, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mongolie, Pays-Bas, Niger, Norvège, Papouasie Nouvelle Guinée, Philippines, République Démocratique du Congo, République Centre Afrique, Tchad, Seychelles, Sierra Leone, Suriname, Tanzanie, Togo, Trinidad et Tobago, Uganda, Zambie.

I. Déroulement et thématiques discutées :

- **Mots de bienvenue par le représentant du Gouvernement Suisse, ensuite les mots d'introduction par l'équipe du Secrétariat International de l'ITIE et par le représentant du programme EGPS ;**
- **Jour 1 : Faire avancer la mise en œuvre de l'ITIE**
 - Contexte mondial actuel et gouvernance du secteur extractif par la mise en œuvre de la Norme 2023 ;
 - Tirer parti de la gouvernance multipartite pour renforcer la mise en œuvre grâce à un bon plan de travail ;
 - Renforcement de la mobilisation des ressources nationales et des réformes nationales de la lutte contre la corruption par l'ITIE ;
 - Rôle de l'ITIE dans la transition énergétique ;
 - Espace civique et gouvernance des ressources naturelles ;
 - Sessions en groupe par équipes régionales afin d'identifier les défis communs, de renforcer la coordination et l'apprentissage entre pairs et de contribuer à rendre le soutien de la Banque Mondiale plus efficace : les voies vers une mise en œuvre durable de l'ITIE – Approches en matière de déclaration, d'engagement efficace des citoyens et de réalisation d'impact ;
- **Jour 2 : Priorités stratégiques et innovations**
 - Changements mondiaux dans le secteur ;
 - Réponses à l'évolution du contexte mondial : Priorités pour EGPS III



- Complémenter les réformes de la gouvernance du secteur extractif pour avoir plus d'impact ;
- Discussions régionales en groupe afin d'identifier les défis communs, de renforcer la coordination et l'apprentissage entre pairs et de contribuer à rendre le soutien de la Banque Mondiale plus efficace ;
- Réflexion sur la durabilité et les domaines d'intervention des donateurs ;

II. Synthèse des réflexions des coordonnateurs nationaux d'Afrique Francophone lors des sessions par groupe :

1. Les problèmes communs liés au secteur extractif dans les régions d'Afrique Francophone

- Défis sur une transition énergétique juste, responsable et équitable ;
- Défis dans le progrès de la Lutte contre la corruption tout au long de la chaîne de valeur de l'industrie extractive ;
- Mobilisation des ressources domestiques ;
- Contenu local et leur impact sur les communautés ;
- L'exploitation minière artisanale : les défis dans l'encadrement des exploitants et leur sensibilisation sur les législations en vigueur, les impacts socio-environnementaux, le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'insécurité dans les zones à fortes activités minières, la répartition des richesses au niveau des communautés, les exploitations illégales.
- L'évaluation des réserves dans le sous-sol national.

2. Renforcement de la coordination régionale et l'apprentissage entre pairs :

- Renforcement de la coopération régionale pour l'Afrique Francophone ;
- Organisation des ateliers pour définir les activités : renforcement de capacités et élaboration d'un plan de travail et pour identifier les défis ; les demandes de financement.

3. Défis dans la mise en œuvre de l'ITIE :

- Appropriation de la norme par suite des évolutions successives des exigences ;
- Financement du processus ITIE ;
- Engagement des parties prenantes ;
- Gouvernance des GMP.

4. Appui venant de la Banque Mondiale et du Secrétariat International de l'ITIE :

- Renforcement des capacités des Groupe Multipartites ;
- Assistance technique dans la mise en œuvre de certaines exigences ;
- Financement des activités ;
- Appui stratégique et politique au niveau des plus hautes autorités des pays respectifs.



III. Allocution de la représentante de la région d'Afrique Francophone durant la réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE

1. L'évolution rapide de la Norme ITIE est une préoccupation majeure pour de nombreux pays qui n'ont ni les moyens (logistiques, humains et financiers) ni suffisamment de temps pour s'adapter aux nouvelles exigences. Le caractère évolutif de la Norme a entraîné un décrochage dans beaucoup de pays. À ce titre, les Coordonnateurs Nationaux plaident pour un rythme plus réaliste du changement de standard ITIE.
2. La mise en œuvre de la nouvelle Norme requiert une adaptation constante des parties prenantes que ce soient des anciens comme de nouveaux membres afin de garantir une gouvernance optimale et dynamique du Groupe Multipartite.
3. Les Coordonnateurs Nationaux recommandent que les sessions de renforcement de capacité s'étendent aux membres du Groupe Multipartite afin qu'ils s'approprient les changements dans la nouvelle Norme.
4. L'implication des Champions ITIE, occupant généralement des postes à haute responsabilité, devrait être plus perceptible. Davantage plus de disponibilité est attendue de leur part. Ils doivent en outre veiller à une meilleure intégration de la culture ITIE dans les Administrations concernées afin de faciliter la mise en œuvre.



IV. Synthèse des observations des coordonnateurs nationaux d'Afrique Francophone lors de l'atelier régional à Abidjan du 28 au 30 mai :

1. Observations générales

- a) L'**évolution rapide de la Norme ITIE** est une source de frustration pour certains pays qui n'ont pas le temps de s'adapter aux nouvelles exigences. Le caractère évolutif de la norme a entraîné un décrochage dans certains pays. Les coordonnateurs nationaux plaignent pour un rythme plus réaliste.
- b) Il a été relevé la **réticence de certaines entreprises**, notamment des multinationales, à coopérer avec les exigences de rapportage.
- c) L'**engagement de la société civile** est variable et parfois insuffisant, ce qui affecte la mise en œuvre de l'ITIE dans certains pays. Alors que dans d'autres, la société civile joue un rôle plus actif.
- d) Le **financement de la mise en œuvre de l'ITIE** reste un défi constant. La dépendance vis-à-vis des bailleurs de fonds est une source de préoccupation.
- e) La gouvernance multipartite est cruciale mais pose des défis, notamment en ce qui concerne **l'intégration et la coordination des nouveaux acteurs** au niveau national.
- f) Les coordonnateurs reconnaissent que les **priorités nationales** peuvent parfois être en décalage avec les exigences de la Norme. Il est essentiel de trouver un équilibre entre les objectifs de l'ITIE et les réalités dans les pays de mise en œuvre.
- g) Il est crucial de renforcer la **collaboration entre les Secrétariats nationaux et le Secrétariat international**. Les Coordonnateurs nationaux souhaitent plus de soutien et de **renforcement de capacité**, ainsi qu'une meilleure compréhension des besoins locaux pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre de la Norme. Les Coordonnateurs nationaux recommandent une évaluation plus flexible et contextuelle de la mise en œuvre de l'ITIE, une meilleure intégration des priorités nationales dans le cadre de travail de l'ITIE, et une communication plus étroite avec le Secrétariat international pour garantir un soutien approprié.
- h) Les Coordonnateurs nationaux espèrent que **les sessions de renforcement de capacité peuvent s'étendre aux GMP** pour qu'ils puissent s'approprier des changements dans la nouvelle Norme.
- i) **Sur la gestion des champions ITIE**, il peut y avoir un fort engagement du gouvernement au haut niveau, mais il est difficile de rendre opérationnel cet engagement, car leurs calendriers sont très chargés. Il est important de toujours **démontrer au gouvernement ce que rapporte l'ITIE dans le pays**.
- j) Il y a un **monopole des consultants** qui exécutent les rapports ITIE, ce qui freine l'émergence des consultants locaux.

2. Rapportage et Divulgence systématique

- a) La divulgation systématique peut **réduire les coûts** de rapportage et augmenter la **punctualité des données**.



- b) Pour répondre aux questions d'intérêt des parties prenantes il faut creuser certains points, ce qui nécessite **une analyse approfondie**. Une solution proposée est l'élaboration de **rapports thématiques en addition aux rapports conventionnel**, mais cela nécessite des ressources supplémentaires.
- c) **Capacités Humaines** : besoin d'améliorer les compétences et les capacités des ressources humaines pour réaliser le rapportage ITIE.
- d) **Transparence et Efficacité** : La divulgation systématique des informations améliore l'efficacité des administrations publiques et renforce la transparence.
- e) Une des **difficultés rencontrées est d'intégrer la culture ITIE dans les administrations publiques** ;
- f) **Ressources et Financement** : Il est souhaitable que le Secrétariat International assiste à la mobilisation des ressources pour soutenir les efforts de divulgation systématique.
Suivi et Accompagnement : Besoin d'un suivi plus rapproché pour aider les pays à accomplir les divulgations systématiques efficacement.
- g) Les participants soulignent l'importance de **l'adaptation des efforts de divulgation systématiques aux contextes nationaux** et au niveau d'infrastructures existantes dans chaque pays.
- h) Il faut rapidement avoir les **nouveaux termes de référence** pour le rapportage
- i) Chaque pays devrait adapter la mise en œuvre **selon ses priorités nationales**.

3. Lutte contre la corruption

- a) Il existe des structures nationales chargées de la lutte contre la corruption. **Comment l'ITIE doit se positionner** pour ne pas empiéter ?
- b) Importance de suivre les **exportations traversant plusieurs pays**, par exemple, le Cobalt passant par la Zambie. Proposition de créer des **rapports régionaux** pour mieux suivre ces exportations.
- c) Rôle des multinationales et protection des pays vulnérables : Préoccupation concernant **l'influence des multinationales** comme Glencore. Demande d'**actions plus fermes de la part de l'ITIE international** pour défendre les pays vulnérables contre certaines pratiques corrompues des multinationales.
- d) **Rôle préventif de l'ITIE** dans la lutte contre la corruption. L'ITIE peut mettre en place des gardes fous et des alertes.
- e) Les **Coordonnateurs nationaux** ont apprécié la présentation démontrant comment l'ITIE peut contribuer à la lutte contre la corruption à travers ses exigences.

4. Mobilisation des recettes nationales

- a) De la même façon que l'on a mis en place le **Processus Kimberley** pour le diamant, il faudrait que l'on se batte pour la **traçabilité des autres substances comme l'or**.
- b) Les travaux sur les **flux financier illicites** ont un lien avec la mobilisation des recettes nationales, et pourrait être l'expression de la lutte contre la corruption par l'ITIE.
- c) L'ITIE n'est-elle pas en train d'effectuer le **travail des institutions établies** en charge du suivi des productions, des exportations, des valeurs des transactions comme la Douane ?



- d) Les rapports ITIE constituent une **alerte** qui permettent au Gouvernement de comprendre les données de production et des exportations pour l'utilisation de l'ITIE pour la mobilisation des recettes.
- e) Dans les mines artisanales, ne faut-il pas réfléchir à comment restaurer les sites pour pouvoir les réutiliser à d'autres fins ?
- f) Dans les mines artisanales, la **coordination régionale entre États membres** est nécessaire.
- g) Sur l'exportation de l'or, la majorité des exportations se font aux Émirats. Un **problème dans la commercialisation** et nous avons maintenant une classe émergente d'hommes d'affaires avec des risques de blanchiment. Concernant les mines artisanales, il faudrait **mettre les acheteurs dans le circuit de la mobilisation des recettes** jusqu'à l'international.
- h) Par rapport à la mobilisation des recettes, il faudra demander la publication des **études de faisabilité**.
- i) Lorsque le débat est bien encadré, il peut amener à une meilleure mobilisation des recettes. La **publication des contrats constitue un déclencheur des projets** ITIE de mobilisation des recettes nationales.
- j) La **théorie du changement** peut aider au suivi des recommandations pour renforcer la mobilisation des recettes.

5. Engagement des parties prenantes

- a) Certaines OSC sont actives car elles ont un **financement**. Les autres qui n'ont en pas ne le sont pas. Certaines OSC ne se constituent que d'1 ou de 2 personnes ce qui pose un **problème de représentativité**.
- b) Dans certains pays l'**espace civique est restreint mais il n'y a parfois pas d'impact sur l'ITIE**, la Validation doit prendre ceci en compte.
- c) Certaines OSC ne font **pas l'utilisation de rapport ITIE**. Quand on demande un certain nombre de travaux à la société civile, on ne le voit pas. Et si on parle on risquera de toucher à l'espace civique.
- d) **Dans certains pays cependant la société civile est proactive** et mène des actions sur le terrain, ils participent aux activités et obtiennent un financement de partenaires.
- e) **Per Diem**. Il y a des pays où les indemnités sont élevées, les OSC ne travaillent pas et certaines OSC ne sont là que pour collecter des per diem ce qui perturbe le nombre de sessions et le bon fonctionnement. Certains Coordonnateurs ont indiqué que s'il y a une base réglementaire, on doit laisser les pays appliquer leur règle. La définition de coût raisonnable est subjective et doit tenir compte du travail important fourni par les membres.
- f) Si les OSC ne respectent pas leur code de conduite, qui devrait réagir ? Il y a les **problèmes de représentativité de la société civile dans plusieurs pays**. Des représentants de la société civile sont là depuis trop longtemps, en violation des bonnes pratiques, et sont **intouchables** car sinon cela serait une violation du protocole de la société civile.
- g) Il est important **que le SI n'aie pas de biais dans son traitement des collègues** et ne défende pas systématiquement les OSC. Certains coordonnateurs ont indiqué que le SI doit intervenir directement au sein des OSC pour leur rappeler les règles. D'autres ont indiqué

qu'il faut que le GMP fasse le suivi de l'application du code de conduite de la société civile du moment que c'est publié ou adopté par le GMP'

- h) Même si c'est l'engagement des entreprises ou celui de la société civile qui est insuffisant, mais c'est **le pays et son gouvernement qui sont punis** lors de la Validation et c'est **injuste**.
- i) Une des solutions à la représentativité pourrait être la division du collège de la société civile en **sous collège**. Une autre solution est la préparation d'une **cartographie élargie des OSC** en vue des élections des représentants de la société civile.
- j) Une des **difficultés sur la réalisation des plans de travail** est le **retard dans la mise à disposition des ressources**.
- k) Une autre difficulté dans la réalisation des activités est le **problème d'insécurité dans certains pays**.



6. Transition énergétique

- a) Il y a une **approche différenciée** à la transition énergétique entre les pays :
- b) Des pays reconnaissent la pertinence de la transition énergétique :
- Le changement climatique a des effets néfastes ;
 - Les **asymétries d'information sur les négociations de contrats fossiles ont été préjudiciables et il ne faut pas que cela se répète** : avec des données sur ces aspects, on peut mieux négocier ;
 - La TE s'appuie sur l'agenda climatique et les engagements déjà pris par les pays durant les COP pour réduire les émissions de GES (par exemple, au Gabon, les secteurs concernés sont le forêt, l'agriculture et les industries extractives) ;
 - Sur l'exemple de certains pays, il y a une **voie médiane qui permet d'avancer progressivement sur la TE sans abandonner les énergies fossiles** ;
 - Adresser la **transition énergétique et les minéraux de transition doit permettre par exemple de rapatrier la valeur ajoutée** de ces minerais ;
- c) Cependant :
- Les **besoins énergétiques de nos pays sont gigantesques** et nécessitent de produire de l'électricité à bas coût ;
 - Nous avons des pays qui se reposent sur les énergies fossiles et il faut en tenir compte ;
 - Les partenaires sont en position de force alors que les pays n'ont pas le choix (par exemple, ils ne financent pas les centrales charbon) ;
- d) Sur l'implication de l'ITIE
- Nombreux sont ceux qui pensent que l'ITIE va trop loin et qui questionnent le mandat de l'ITIE ;
 - Le **cadre actuel de l'ITIE n'est parfois pas adapté** en termes :
 - o D'ancrage institutionnel dans certains pays (ministère des finances, ministère des mines) ;
 - o **Compétences techniques** : nous sommes obligés de faire appel à des consultants externes ;
 - o Le rôle du CN a évolué : il ne suffit plus d'avoir des relations avec les institutions du pays, il faut pouvoir avoir des discussions stratégiques et diplomatiques qui engagent le pays ;
- e) Propositions :
- Il faut **éviter que l'ITIE soit le porte-voix d'une politique de transition énergétique qui va s'imposer à nos États**. Il ne faut pas nous faire d'imposition à travers les exigences.
 - Une réunion annuelle des ministres Champions de l'ITIE pour qu'ils soient conscients des enjeux et puissent discuter des questions diplomatiques et stratégiques et mettre tout le monde au même niveau ;
 - **L'élargissement des GMP dans les pays devient nécessaire**, mais cela implique des changements dans les décrets ainsi que beaucoup de renforcement de capacités : il faut donner aux pays le temps de faire cela avant de changer la Norme ;
- f) Si l'ITIE ne prend pas en compte ces recommandations en permettant à la Norme d'évoluer trop vite, le risque est :
- Qu'au lieu d'avoir 12 pays suspendus aujourd'hui, nous en aurons 30, puis tous les pays seront suspendus.



- Qu'au lieu du modèle ITIE, les pays se tournent vers d'autres modèles.

7. Propriété effective

- a) La nécessité de prendre en compte dans les validations du **temps nécessaire pour la mise en place du cadre légal et de faire des publications publiques exhaustives.**
- b) Il est recommandé de pousser la **réflexion sur la protection des données personnelles.**
- c) Face aux **limitations imposées par la CENTIF** avec la mise en œuvre de la Norme du GAFI pour l'accès aux données sur les bénéficiaires effectifs, quelle protection offre l'ITIE en cas de publication desdites données.
- d) L'**exhaustivité des données relatives aux bénéficiaires pose des problèmes** dans de nombreux pays surtout ceux disposant d'un nombre important de titulaires de titres dans le secteur extractif.
- e) **Renforcer l'aide du Secrétariat international** pour aider les pays à mettre en place leur **cadre légal.**
- f) Sur l'accessibilité des données relatives aux bénéficiaires effectifs, il nous faut au niveau national **mettre le curseur sur ce qui est publiable et ce qui ne l'est pas.**
- g) Il a été souligné la nécessité de **travailler avec les Impôts et les organismes comme la CENTIF en amont** de l'élaboration des textes ou des systèmes d'information pour régler les problèmes d'accessibilité des données.
- h) Il faut intégrer dans l'**estimation des coûts de la mise en œuvre des bénéficiaires effectifs**, les coûts d'hébergement du site ainsi que les coûts de formation.
- i) Dans l'espace européen, on restreint la publication des BE mais nos pays riches en ressources sont obligés de publier et cela pose des questions.

Ce qui va suivre : Renforcement de capacités des membres du Comité National du 01 juillet 2024 à partir de 14H00 sur les thématiques suivants :

1. **Rapportage ITIE :** les bonnes pratiques ainsi que les recommandations dans le partage de tâches entre le Consultant, le GMP et le Secrétariat National ;
2. **Divulgateion systématique :** les bonnes pratiques pour le succès dans la divulgation systématique ;
3. **Propriété effectif.**



EITI Madagascar
Ex-Bâtiment IGM Ampandrianomby
eitimadagascar.mg